PRÉSERVONS L'EAU

NIVEAU 4 CRISE SÉCHERESSE



ARRÔSAGE & NETTOYAGE INTERDIT DANS LES CIMETIÈRES

RESTRICTIONS SÉCHERESSE OBLIGATOIRE*
sous peine de recevoir une amende de 1500€

UNE GRANDE PARTIE DE NOTRE EAU POTABLE EST PRODUITE À PARTIR DES EAUX DE SURFACE (COURS D'EAU). MALGRÉ LES DERNIÈRES PLUIES, LEURS NIVEAUX RESTENT TRÈS BAS.

**En raison des restrictions d'usage de l'eau imposées dans le cadre de l'arrêté préfectoral du 19 juin 2026 relatif à la sécheresse, l'arrosage des fleurs et végétaux dans les cimetières est interdit.*

Scannez le QR Code.
Consultez la page dédiée de Guingamp-Paimpol Agglomération pour connaître les restrictions en vigueur et suivre l'évolution de la situation hydrologique.
Synthèse des principales restrictions applicables aux collectivités - liste non exhaustive.
www.guingamp-paimpol-agglo.bzh

Guingamp Paimpol Eau